

« Femmes, précaires, malentendants, exposés : le bruit révèle les failles du modèle de santé au travail »

L'Association Nationale de l'Audition (ANA) lance la 10^e édition de sa campagne nationale pour sensibiliser aux effets méconnus du bruit en milieu professionnel. Trop souvent réduit à un risque réglementé (>80 dB(A)) ou à une problématique de handicap (RQTH), le bruit affecte pourtant les fonctions cognitives dès 55-75 dB(A), même dans des environnements comme les bureaux, commerces ou écoles. Concentration, communication, vigilance : tout est perturbé, augmentant insidieusement les risques pour la santé. Des populations sont particulièrement vulnérabilisées par le modèle unique de prévention.

Un enjeu de santé publique

Le baromètre ANA-Ifop (oct. 2024) révèle que les impacts auditifs (acouphènes, hyperacousie, surdité) et extra-auditifs (stress, fatigue, troubles du sommeil...) touchent tous les secteurs, y compris ceux non couverts par la réglementation. Les arrêts maladie augmentent, les surdités professionnelles restent sous-déclarées (1 000 cas/an selon la CNAM). *Faut-il reconsidérer la réglementation sur le bruit ?*

Des inégalités persistantes

Les effets du bruit varient selon les catégories socioprofessionnelles, le genre, le niveau d'étude et les conditions sociales. Les femmes, notamment, voient leur santé au travail se détériorer plus rapidement. *Le modèle de prévention uniforme montre ses limites : il devient urgent d'adopter des stratégies différenciées, genrées et contextualisées en considérant les intersectionnalités.*

Un enjeu clé pour les politiques de santé, handicap et bien-vieillir

12 % de la population souffre d'acouphènes ou d'hyperacousie, sans reconnaissance comme handicap invisible. Les RH et missions handicap manquent de moyens, et l'arrêt maladie devient souvent la seule réponse. Avec le vieillissement de la population active, la presbyacousie progresse, mais reste peu repérée. La peur de discrimination - qui existe dans le quotidien, freine la mise en place de solutions de compensation de la perte auditive et l'inclusion. *Faut-il renforcer la responsabilité des entreprises en intégrant l'audition dans les politiques de santé et de RSE ?*

Face à l'ampleur silencieuse des impacts du bruit sur la santé, il est temps de sortir d'une approche uniforme de la prévention. Repenser les politiques de santé auditive au travail, c'est reconnaître les vulnérabilités, réduire les inégalités et agir pour une inclusion réelle. En intégrant pleinement l'audition dans les stratégies de santé, de handicap et de bien-vieillir, les entreprises peuvent devenir

des actrices clés d'un changement durable. Cette campagne sera l'occasion de lever le plafond de verre des inégalités dans la possibilité d'être et de se protéger des dégradations santé du bruit et des expositions sonores au travail. Ainsi nous pourrons prétendre de tout mettre en place pour éviter toute souffrance physique et mentale ; engagement fondamental de la loi de santé au travail.

[Lire le dossier presse](#)

10e édition – Semaine de la Santé Auditive au Travail

Du 3 au 8 novembre 2025

Conférence de presse : 3 novembre 2025 9h30 –12h00

Contact presse :

Sébastien Leroy –

06 33 62 68 18 –

asso@asso-audition.org

A propos de l'Association Nationale de l'Audition

L'Association Nationale de l'Audition – association loi 1901 à but non lucratif, éligible à l'intérêt général - est l'acteur de référence de prévention des risques auditifs et de la lutte contre le renoncement aux soins en France.

Ses activités s'articulent autour de 4 domaines :

- 1) organisation des campagnes nationales d'information et de dépistages auditifs : Journée Nationale de l'Audition ; Prévention des Festivités de l'été ; Semaine de la Santé Auditive au Travail ;
- 2) appui aux acteurs de la santé et de la prévention en tant que centre ressource expert : documentation, ingénierie, amélioration des pratiques; animations digitales et en présentiel ;
- 3) réalisation d'études scientifiques pour mieux connaître les troubles de l'audition et leurs impacts sur les états de santé et les parcours de vie professionnelle et personnelle ;
- 4) appui aux pouvoirs publics par la transmission de notes de réflexion et de préconisations

L'Association mobilise l'ensemble des associations et des acteurs avant tout citoyens et engagés dans leurs écosystèmes afin de relever les défis de l'audition en France : développer l'éducation à la santé [auditive] dès le plus jeune âge ; réduire la croissance des symptômes et troubles auditifs ; assurer la qualité de la prise en charge pour tous et partout ; faire de l'audition un déterminant de la dignité à tout âge pour abolir les situations discriminantes réduisant les personnes concernées au silence.